

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**16 DECEMBRE 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de l'aide  
pour la réalisation de  
manifestations littéraires  
auprès du Centre  
National du Livre pour la  
6<sup>ème</sup> édition des Nuits de  
la Lecture**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 17 décembre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-  
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire  
le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur  
BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame  
TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur  
VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame  
AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur  
BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC,  
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE,  
Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame  
NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame  
SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE,  
Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame  
RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET,  
Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20211216-21-G-22d-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2021  
Date de réception préfecture : 17/12/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 G 22d

**OBJET** : SOLLICITATION DE L'AIDE POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR LA 6EME EDITION DES NUITS DE LA LECTURE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre National du Livre (CNL) a ouvert un dispositif d'aide pour soutenir la réalisation de manifestations littéraires d'envergure et de qualité situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) et s'adressant à un large public (salons, fête du livre, festival etc...).

Les projets éligibles doivent avoir au moins deux ans d'existence, porter sur une manifestation limitée dans le temps (pas de programmations annuelles), bénéficier d'un ancrage territorial issu d'un solide partenariat avec les professionnels locaux et prévoir des interventions d'auteurs à l'occasion de rencontres et débats.

Le montant de l'aide est de 50% maximum du coût du projet. Le montant de la subvention doit être au minimum de 500 €.

Du 20 au 23 janvier 2022, le Centre National du Livre, sur proposition du Ministère de la Culture, organise la 6<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture, sur le thème de l'amour, selon l'injonction de Victor Hugo « Aimons toujours ! Aimons encore ! ». Les établissements culturels français (bibliothèques, médiathèques, musées, théâtres...) mettront à l'honneur le plaisir de lire et de partager amour des livres et livres sur l'amour.

A Saint-Germain-en-Laye, la Nuit de la Lecture aura lieu le samedi 22 janvier 2022, et s'intitulera « Dans l'azur des nuits transparentes ». Comme chaque année, pour cette 6<sup>ème</sup> édition, la Nuit de la Lecture commencera dans les médiathèques juste avant le coucher du soleil, à 17h, pour se terminer à 22h, avec des lectures, des spectacles, des ateliers créatifs, de la musique pour célébrer l'amour des livres et de la lecture. Molière étant à l'honneur en 2022, la commedia dell'arte ouvrira ce programme qui se clôturera par un spectacle de lectures poétiques ponctuées de Nocturnes de Chopin.

Des kits de communication « Nuits de la lecture » et des « Chèque Lire » seront mis à disposition gratuitement par le CNL. La Ville va commander des « Chèque Lire » et un quizz permettant de les gagner sera organisé pour les enfants.

Cette manifestation correspondant aux critères du dispositif d'aide du Centre National du Livre, la Ville va solliciter un cofinancement pour son organisation auprès du CNL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 6<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide pour la réalisation de manifestations littéraires auprès du Centre National du Livre pour la 6<sup>ème</sup> édition des Nuits de la Lecture et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*